

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.27.2018

Page 1 sur 10

Acide nitrique, 35 % v/v

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : Acide nitrique, 35 % v/v

Code produit : NA7085SS

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Non déterminé ou non disponible

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

États-Unis

AquaPhoenix Scientific, Inc.

860 Gitts Run Road

Hanover, PA 17331

1-717-632-1291

Ligne d'urgence :

États-Unis

ChemTel Inc

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Liquides oxydants, catégorie 2

Corrosion de la peau, catégorie 1B

Troubles sévères des yeux, catégorie 1

Toxicité aiguë (orale), catégorie 4

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H272 Peut aggraver un incendie; oxydant.

H314 Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.

H318 Provoque de sérieuses lésions aux yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Déclarations de mise en garde :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.27.2018

Page 2 sur 10

Acide nitrique, 35 % v/v

P220 Conserver/entreposer à l'écart des vêtements et des matériaux combustibles.
P221 Prendre toutes les précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.
P260 Ne pas respirer la poussière/les émanations /le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.
P264 Bien se laver la peau après utilisation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P370+P378 In case of fire: Use manufacturer/supplier or the competent authority to specify appropriate media for extinction.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303+P361+P353 IF ON SKIN (or hair): Remove/Take off immediately all contaminated clothing. Rinse skin with water/shower.
P363 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.
P304+P340 IF INHALED: Remove victim to fresh air and keep at rest in a position comfortable for breathing.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.
P321 Specific treatment (see supplemental first aid instruction on this label).
P305+P351+P338 IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
P330 Rincer la bouche
P405 Entreposer dans un endroit fermé à clé.
P501 Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulation.

Dangers non classés par ailleurs : Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 7732-18-5	Eau désionisée	55.16
Numéro CAS : 7697-37-2	Acide nitrique	44.85

Informations supplémentaires : Aucun(e)

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable

Maintenir les voies ariennes non obstruées

Consulter un médecin en cas de malaise

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après un contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.27.2018

Page 3 sur 10

Acide nitrique, 35 % v/v

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés
Laver la zone avec du savon et à l'eau
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposés doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes
Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin
Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche
Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin
Ne PAS faire vomir
Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage

Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs
Émet de l'oxygène quand chauffé, ce qui intensifie la violence d'un incendie

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale fermée hermétiquement

Précautions particulières :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.27.2018

Page 4 sur 10

Acide nitrique, 35 % v/v

Assurer une ventilation adéquate
Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels
Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement
Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection
Recueillir avec un matériau non combustible fixant les liquides (sable, terre de diatomée (argile), liants d'acides, liants universels)
Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux

Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.
Éviter d'inhaler le brouillard ou la vapeur.
Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Conserver le conteneur bien fermé.
Protéger contre le gel et les dommages matériels.
Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.
Entreposer loin de matériaux inflammables et combustibles (bois, papier).
Entreposer loin d'agents réducteurs (zinc, métaux alcalins, acide formique).

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
Canada	Acide nitrique	7697-37-2	Alberta OELs - 8-Hour TWA Exposure Limit: 5.2 mg/m ³ (2 ppm)
	Acide nitrique	7697-37-2	15-minute STEL: 10 mg/m ³ (4 ppm)
	Acide nitrique	7697-37-2	British Columbia OELs - 8-Hour TWA Exposure Value: 2 ppm
	Acide nitrique	7697-37-2	British Columbia OELs - 15-minute STEL: 4 ppm
	Acide nitrique	7697-37-2	Manitoba OELs - 8-Hour Exposure Limit (TLV-TWA): 2 ppm
	Acide nitrique	7697-37-2	Manitoba OELs - 15-minute STEL: 4 ppm
	Acide nitrique	7697-37-2	Ontario OELs - 8-Hour TWA Exposure Value (TWA): 2 ppm

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.27.2018

Page 5 sur 10

Acide nitrique, 35 % v/v

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Acide nitrique	7697-37-2	Ontario OELs - 15-minute STEL (STEL): 4 ppm
	Acide nitrique	7697-37-2	Quebec OELs - 8-Hour TWA Exposure Value: 5.2 mg/m ³ (2 ppm)
	Acide nitrique	7697-37-2	Quebec OELs - 15-minute STEL: 10 mg/m ³ (4 ppm)
	Acide nitrique	7697-37-2	Saskatchewan OELs - 8 hour average contamination limit: 2 ppm
	Acide nitrique	7697-37-2	Saskatchewan OELs - 15 minute average contamination limit: 4 ppm

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Il peut être requis de surveiller la concentration de substances dans la zone respiratoire des travailleurs ou sur le lieu de travail en général pour confirmer la conformité avec les valeurs VLEP et la pertinence des contrôles de l'exposition.

La surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances.

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans des pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

Mesures générales d'hygiène :

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide clair légèrement jaune
--------------------------------------	--------------------------------

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.27.2018

Page 6 sur 10

Acide nitrique, 35 % v/v

Odeur :	Odeur légèrement piquante à piquante
Seuil d'odeur :	0,29 ppm
Valeur pH :	<1,0
Point de fusion / point de congélation :	- 41,6 °C
Point/intervalle d'ébullition :	120.5 °C (248.9 °F)
Point d'éclair :	Non déterminé
Taux d'évaporation :	>1
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé
Pression de vapeur :	49 hPa (37 mmHg) à 50 °C (122 °F)
Densité de vapeur :	2,5 (Air = 1)
Densité :	Non déterminé
Densité relative :	1,413 g/cm ³ à 20 °C (68 °F)
Solubilités :	Soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé
Température d'autoinflammation :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non déterminé
Viscosité dynamique :	Non déterminé
Viscosité cinématique :	Non déterminé
Propriétés explosives	Non déterminé
Propriétés comburantes	Non déterminé

Informations supplémentaires

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Conditions à éviter :

Aucun connu.

Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Nocif en cas d'ingestion

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.27.2018

Page 7 sur 10

Acide nitrique, 35 % v/v

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Acide nitrique	Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.

Dommmages/irritations oculaires sévères

Évaluation : Provoque de sérieuses lésions aux yeux.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Acide nitrique	Provoque de sérieuses lésions aux yeux.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC) Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Programme national de toxicologie (PNT) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.27.2018

Page 8 sur 10

Acide nitrique, 35 % v/v

Informations sur les voies d'exposition probables : Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques : Aucune donnée disponible.

Autres informations : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique (à long terme)

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il ressort de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	UN 2031
Nom d'expédition approprié UN	Acide nitrique
Classe(s) de danger UN pour le transport	8 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	UN 2031
-------	---------

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.27.2018

Page 9 sur 10

Acide nitrique, 35 % v/v

Nom d'expédition approprié UN	Acide nitrique
Classe(s) de danger UN pour le transport	8 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	UN 2031
Nom d'expédition approprié UN	Acide nitrique
Classe(s) de danger UN pour le transport	8 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

7697-37-2	Acide nitrique	répertorié
7732-18-5	Eau désionisée	répertorié

Liste extérieure des substances (NDSL) : Non déterminé

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Disclaimer:

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

NFPA : 3-0-2

HMIS : 3-0-2

Date de préparation initiale : 02.27.2018

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.27.2018

Page 10 sur 10

Acide nitrique, 35 % v/v

Fin de la fiche signalétique de sécurité de produit